



Recommandation de sécurité No. 182

Date de la publication	04.04.2023
No. reg. du rapport final	2019041601
Déficit de sécurité	<p>Le 16 avril 2019 à 23 h 58, la locomotive d'un train marchandises parti de Zurich Wiedikon et arrivant à Zurich Vorbahnhof est entrée en collision avec le godet d'une pelle mécanique rail-route peu après le signal d'entrée. Il n'y a eu aucun blessé. La locomotive du train marchandises a été endommagée.</p> <p>La collision d'un train marchandises avec le godet d'une pelle mécanique rail-route en date du 16 avril 2019 à Zurich Vorbahnhof est due au fait que, lors de l'utilisation d'un mode de transport non autorisé, le machiniste aux commandes de la pelle n'a pas remarqué, pendant un arrêt prolongé, que la partie supérieure de la pelle pivotait lentement du côté intérieur de la courbe dans le profil du train marchandises.</p> <p>Les facteurs ayant contribué à l'accident sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">- L'absence d'une prescription d'exploitation spécifique qui aurait permis de régler l'usage de la pelle rail-route dans l'exploitation ferroviaire.- Une formation spécifique insuffisante sur les types de mouvements autorisés pour la pelle rail-route dans l'exploitation ferroviaire. <p>Autre facteur :</p> <p>Les directives de l'autorisation d'exploiter n'apparaissent dans aucune prescription.</p> <p>Les enquêtes ont montré que les employés n'avaient pas les connaissances suffisantes sur l'engagement de ce type de véhicule dans l'exploitation ferroviaire. Cela a entraîné un type de mouvement non autorisé et incertain, avec engagement du profil</p>
Recommandation de sécurité	<p>Dans le cadre de la surveillance de la sécurité, l'Office fédéral des transports (OFT) devrait vérifier comment, les conditions prévues par les autorisations d'exploiter ainsi que les restrictions pertinentes pour la conduite de véhicules de services de construction sont rendues accessibles à toutes les personnes concernées et de manière appropriée, sont enseignées et respectées dans la pratique.</p>
Destinataire	Bundesamt für Verkehr
Rapport final concernant la recommandation de sécurité	<p>Vorbericht Schlussbericht</p>